

Novembre
Décembre

2023

Moments de vie à DAMAZAN

UN SÉNATEUR DAMAZANAIS !

DU NOUVEAU AU CONSEIL MUNICIPAL !



Chères Damazanaïses, chers Damazanaïses,

Le 24 septembre, ma suppléante Béatrice LAVIT et moi, nous avons remporté les élections sénatoriales.

Je siège désormais au Sénat où j'ai rejoint le groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen (RDSE).

En raison de la loi sur le non-cumul des mandats exécutifs j'ai eu l'obligation de démissionner de ma fonction de maire.

J'ai cependant fait le choix de conserver un mandat de conseiller municipal pour accompagner la nouvelle équipe municipale et continuer avec elle la réalisation des projets structurants qui sont en cours.

Je suis honoré, ravi et fier d'avoir été, pendant plus de 15 ans, Maire de Damazan et pendant plus de 12 ans, Président de notre Communauté des Communes.

Je me suis engagé dans cette campagne Sénatoriale car je suis convaincu que les communes rurales sont en danger face à une complexité administrative débordante et au manque de vision à court et à moyen terme quant à leur avenir. Il m'est apparu que le Sénat serait un moyen d'agir sur certains blocages issus de la partie constitutionnelle et législative.

Au Palais du Luxembourg j'ai intégré la prestigieuse commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale qui travaille sur les textes et les amendements concernant les collectivités territoriales.

De plus j'ai obtenu la vice-présidence de la délégation sénatoriale aux entreprises ce qui me permettra de conserver un lien avec les acteurs économiques de notre territoire.

Je pars le cœur un peu serré après un engagement local aussi long et aussi profond.

Je souhaite laisser la commune entre les mains d'une équipe qui saura assurer la continuité des projets engagés, une équipe animée d'un même souci du bien-vivre des habitants.

Les Damazanaïses ont toujours été au cœur de mes préoccupations, j'espère qu'il en sera toujours ainsi.

**Michel Masset
Sénateur**



ÉLECTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS



Maire : Michel SERENA

1^{er} Adjoint : Stéphane ROSSATO

2^{ème} Adjointe : Christine AGOSTI

3^{ème} Adjoint : Stéphane MOLENA

4^{ème} Adjointe : Isabelle DE LONGHI

LE MOT DU MAIRE

Chères Damazanaises, chers Damazanais,

C'est avec émotion que je prends la succession de Michel Masset.

Je tiens à remercier mes collègues élus pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me désignant pour cette fonction. Je conçois mon rôle d'élu comme celui d'un citoyen au service de la population.

Je suis natif de Damazan et j'y ai toujours vécu. Je me suis toujours impliqué dans la vie de la commune, en tant que Sapeur-Pompier pendant 18 ans, mais déjà, tout jeune, en étant membre des clubs de foot et de rugby du village.

Je suis élu au Conseil municipal depuis 2014 et Adjoint depuis 2020.

Il reste environ 30 mois avant la fin de ce mandat et c'est ensemble que nous allons poursuivre les projets en cours pour le développement de notre commune et clôturer les dossiers importants déjà engagés, comme la rénovation des écoles - chantier suivi par Stéphane Rossato assisté d'Antoine Santos - et le réaménagement des locaux de la Mairie.

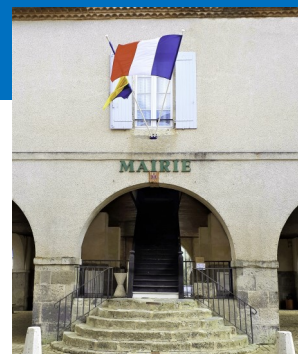
C'est un moment de transition pour notre commune, mais vous pouvez être certains de l'esprit de continuité et de démocratie qui prévaudra puisque l'équipe reste identique, et qu'elle s'est même enrichie d'un Sénateur !

Le Maire

Michel Serena



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 29 septembre 2023



Présents : M. Michel MASSET, M. Stéphane ROSSATO, Mme Christine AGOSTI. Mme Isabelle DE LONGHI ; Mmes Marie-Pascale BALDAZZINI, Nathalie JOUSSE, Murielle PAGNONCELLI, Sylvie DELAURIER, MM. Daniel CHABOT, Stéphane MOLENA.

Absents excusés : Mme Nathalie BACARISSE (pouvoir à Michel Masset), Françoise DUBOURG (pouvoir à Isabelle DE LONGHI), MM. Michel SERENA (pouvoir à Daniel CHABOT), Denis GHIRARD (pouvoir à Marie-Pascale BALDAZZINI), Jean-Michel SARTORI (pouvoir à Christine AGOSTI).

1 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) –

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé une opération de revitalisation de territoire comprenant une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain pour une durée de 5 ans :

- * Poursuivre et amplifier l'amélioration de la performance énergétique des logements,
- * Accompagner l'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- * Encourager la réhabilitation du parc locatif privé abordable,
- * Traiter et prévenir la vacance de logements,
- * Accompagner la rénovation des copropriétés,
- * Cibler des immeubles en cœur de ville en difficulté aiguë,
- * Valoriser les cœurs de bourg.

Le périmètre retenu serait le centre-ville : 1 Rue du Midi, îlot dit du Presbytère, 8 Rue Maurice Dupuy, 12 Rue Maurice Dupuy. La proposition d'abondement communal aux aides de l'ANAH et de la Communauté de Communes sur les dossiers « propriétaires bailleurs » est de 10% du montant HT des travaux. Le Conseil **APPROUVE** le périmètre d'application, **ACCEPTE** la participation financière à part égale de la Communauté de Communes, soit **10 % du montant HT des travaux**, s'ajoutant aux 35% accordés par l'ANAH, **FIXE** l'enveloppe prévisionnelle à consacrer à l'opération à 13 800 € par an.

2 – Construction de lignes électriques souterraines & implantation d'un poste

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure des conventions de servitude sur les parcelles suivantes : **ZM le long de la Route de La Croze** pour une emprise de 270 m² ; **ZL 266** située à **Fouragnan** ; **ZM 63** située à **Moulineau** (Poste de transformation électrique). Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages, le Conseil **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de servitude nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

3 – Subventions & Aides diverses exceptionnelles 2023

Délibération N° 047 - Sur la proposition des rapporteurs de la Commission « Relations avec les associations », et afin de différencier les associations à but « social » des associations sportives, le Conseil **DÉCIDE** d'allouer comme suit, pour 2023, les aides financières aux associations :

COS du personnel communal	:	3 000 €
UNA Damazan	:	1 500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	:	500 €

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Délibération N° 048 - Le Conseil, malgré la demande de subvention déposée tardivement par la FNACA qui œuvre pour la mémoire des Anciens Combattants et organise les cérémonies commémoratives, **DÉCIDE** d'allouer une aide financière de 400 €, représentant la subvention de fonctionnement pour 2023 ainsi que celle de 2022 et **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Délibération N° 049 - M. le Maire rappelle les situations dramatiques dans lesquelles se trouvent le Maroc et la Libye à la suite des récentes catastrophes naturelles ; il propose à l'Assemblée d'octroyer une aide financière à ces États par l'intermédiaire d'une association humanitaire présente sur les lieux. L'Assemblée, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à chacun, versée à une association humanitaire désignée par M. Le Maire dans le cadre des dons officiels.

Délibération N° 050 - M. le Maire donne lecture de la demande de subvention adressée par l'Association Départementale des Réserves Communales de Sécurité Civile de Lot-et-Garonne (ADRCSC), qui est intervenue sur la commune au début du conflit entre l'Ukraine et la Russie et dont les activités connaissent un développement générant des frais de plus en plus importants ; il propose d'allouer une aide à cette association à l'utilité avérée. L'Assemblée, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal 2023.

Délibération N° 051 - M. le Maire rappelle la situation difficile traversée par une famille damazanaise, à la suite de problèmes de santé qui ont nécessité, en urgence et pour permettre le retour à domicile, des travaux d'adaptation dans le logement. L'hospitalisation ayant engendré des frais importants dans une situation déjà précaire, il propose de venir en aide à cette famille en lui octroyant un secours financier. L'Assemblée, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'attribuer un secours d'urgence de 500 €.

4 – Remboursements frais de déplacement de conférenciers au Forum Médiéval

Lors du Forum Médiéval du 30 septembre, les conférences seront animées bénévolement par des professionnels. Il est proposé de rembourser leurs frais de déplacement selon les barèmes réglementaires. L'Assemblée, à l'unanimité, **DÉCIDE** de prendre en charge ces frais.

5 – Approbation du bilan 2022 de la SEM47 – Lotissement « Les Portes de Damazan »

M. le Maire rappelle que selon l'article 17 de la concession d'aménagement, approuvée en Conseil le 14 juin 2018, « le concessionnaire établit chaque année un bilan prévisionnel actualisé » avec les réalisations en recettes et en dépenses ainsi que, pour approbation, le bilan de trésorerie faisant apparaître l'échéancier des recettes et dépenses. Considérant que la SEM47 s'est acquitté de cette obligation, le Conseil **APPROUVE** le bilan actualisé et les pièces annexées à la présente.

6 - Lotissement « Fouragnan » : vente de terrain

M. le Maire rappelle le projet de lotissement, au lieu-dit *Fouragnan*, confié à la SEM47. Le permis d'aménager a été accordé le 16 mai 2023 et la déclaration d'ouverture de chantier pour la viabilisation des lots et les revêtements provisoires sera prochainement déposée. Il convient de céder le terrain concerné à l'aménageur et M. MASSET propose de fixer le prix de vente à 5 € le m². Le Conseil, à l'unanimité **ÉMET** un avis favorable, **ACCEPTÉ** de vendre la parcelle ZL266, d'une superficie de 27 066 m² au prix de 135 330 €, **CHARGE** M. le Maire d'effectuer les démarches et signatures nécessaires.

7 – Lotissement « Larapite II »

Délibération N° 055 - Participation de l'aménageur au projet d'extension du réseau d'assainissement

M. le Maire rappelle que, dans le cadre du projet d'extension du réseau public d'assainissement desservant les quartiers de *Larapite*, *Fouragnan* et *Bagnoque*, la Communauté de Communes s'est acquittée de 320 000 € auprès du Syndicat EAU47. Il a été fait appel à la participation des aménageurs bénéficiant de cette extension dans le cadre de leurs projets de lotissement avec les outils financiers suivants : mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la SEM47, avant la délivrance du permis d'aménager, pour 82 674,52 € ; proposition d'une offre de concours de 36 317 € avec Habitalys. La taxe d'aménagement intercommunale peut financer les équipements et réseaux publics. Sur le territoire, sa gestion comprend une part reversée à la commune concernée. Afin de ne pas faire contribuer deux fois Habitalys et en cohérence avec les besoins de renforcement formulés dans le cadre de l'élaboration du projet, le montant de TAi qui devrait être perçu a été déduit du montant de l'offre de concours, sous réserve de la renonciation, par la Commune de Damazan, au reversement de la part communale de la TAi sur l'ensemble du quartier aménagé par Habitalys à Larapite. Le Conseil, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de renoncer à ce reversement, **AUTORISE** Stéphane ROSSATO, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, à signer la convention relative au versement, par Habitalys, à la Communauté de Communes d'une offre de concours pour la réalisation de ces travaux d'extension.

Délibération N° 056 - Remboursement travaux sur la voie de liaison Rue du 19 mars 1962/Rue L. Michard

Dans le cadre des travaux de création du lotissement Habitalys à *Larapite*, en prolongation du lotissement communal, une liaison a été créée entre la Rue du 19 mars 1962 et la Rue L. Michard qui traverse le nouveau lotissement. Cette portion de voie de 25 m, fait partie du domaine communal. M. le Maire propose de rembourser à Habitalys, qui en a fait l'avance, la somme engagée pour les travaux de terrassement et de voirie soit 10 717,50 €. Le Conseil, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de prendre à sa charge ces travaux et **DÉCIDE** de procéder à leur remboursement à Habitalys.

Délibération N° 057 - Rétrocession de voirie et espaces verts

M. le Maire propose d'accepter la rétrocession et l'intégration dans le domaine public des voies et réseaux du lotissement Habitalys à *Larapite*. Le Conseil, **ACCEPTE** à l'unanimité, au prix symbolique de 10 €, la rétrocession des parcelles N° 694 & 695 de la section ZM, ainsi que la voie nouvelle dénommée Rue L. Michard ; **AUTORISE** le Maire ou le 1^{er} adjoint, à effectuer les démarches et signatures nécessaires. Tous frais de notaire seront à la charge exclusive de la société Habitalys.

8 – Déclassement VC N°205

Le Conseil, à l'unanimité, **CONSTATE** la nécessité de modifier le tracé de la VC 205 au lieu-dit *Moulin de Bacheron*, en supprimant 115 m de cette voie, ainsi que 120 m de la VC 203, et en créant une nouvelle portion de voie de 155 m environ, **DÉCIDE** le déclassement des portions de voies communales n° 203 & 205 du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal, **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document, **PRÉCISE** que la nouvelle portion de la Voie Communale 205 allant du pont sur La Goubège jusqu'au croisement de la VC 203 avec la continuité de la VC 205, devra figurer dans le tableau de classement des voies communales d'intérêt communautaire qui sera mis à jour.

9 – Acquisition de parcelles ASF situées au Rec de Playde et à La Dourne

M. le Maire rappelle que la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) est propriétaire de 3 parcelles situées au croisement de la Route de la Croze, de la Côte de Bernard, de la Route de Mahourat et de la Route de Gahon ; ces parcelles cadastrées sous les numéros 118, 119 et 144 de la section ZO du plan cadastral ont des superficies respectives de 1 100 m², 2 985 m² et 2 518 m², soit une superficie totale de 6 603 m². Elles ont été repérées pour la mise en place d'un système de défense incendie. Le prix de vente négocié est de 2 641,20 €. Le Conseil **ACCEPTE** la proposition, **DÉCIDE** d'acquérir les trois parcelles au prix de vente proposé, **CHARGE** M. le Maire ou un Adjoint à entreprendre les démarches et signatures nécessaires, **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

10 – Convention pour une ombrière au pôle scolaire

M. le Maire rappelle que, par délibération du 23 août 2021, le Conseil a accepté le principe d'installation et d'exploitation de centrales photovoltaïques à l'école élémentaire : une ombrière solaire est installée dans la cour par la SAS Ombrières Solaires 47 et cette occupation temporaire du domaine public doit être validée ; après lecture du projet de convention, le Conseil **ADOpte** à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à la signer et à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet.

11 – CDG47

Délibération N° 061 - M. le Maire expose l'opportunité pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur) : contrats souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux, les garantissant contre les risques financiers des absences des agents pour raison de santé. Le Conseil, **CHARGE** le Centre de Gestion de négocier auprès d'une entreprise d'assurance agréée un contrat groupe auquel la commune se réserve faculté d'adhérer. Cette adhésion supposera la prise d'une nouvelle délibération et la signature d'une convention.

Délibération N° 062 - Nouvelle convention « Accompagnement Numérique »

M. le Maire explique que le CDG 47 a développé depuis 2018 une gamme d'outils et de services correspondant aux besoins informatiques et numériques courants et à la taille des collectivités. Ces services regroupés dans une seule convention cadre intitulée « Accompagnement Numérique » sont proposés autour de 3 forfaits jusqu'au 31 décembre 2023 : - « Métiers/Métiers et communication », - « Hébergé », - « Technologie/Technologie plus ». La commune est actuellement adhérente au forfait le plus complet : « Métiers/Métiers et communication ». Le CDG47 propose une nouvelle convention cadre selon les modalités suivantes :

1/ Choix du/des forfaits : le Conseil d'administration du CDG47 a pris la décision, le 5 juillet dernier, de repenser l'organisation de la mission « Accompagnement Numérique » en isolant les deux versants de celle-ci afin de proposer une nouvelle convention cadre comprenant deux forfaits : le forfait « **Métiers** » et le forfait « **Technologie** ». Pour couvrir les besoins en accompagnement numérique de notre commune, il convient de souscrire aux deux forfaits.

2/ Tarification : Forfait Métier = 1 670,00 + (0,49 * 402), soit 1 866,98 €.

Forfait Technologie = 1 540,00 + 0,45 * 402, soit 1 720,90 €

3/ Modalités d'adhésion : l'adhésion, réalisée pour trois ans, prend effet à la date de signature. Le Conseil prend acte de la résiliation de la convention conclue avec le CDG 47 le 26 avril 2018, **DÉCIDE** d'adhérer à la nouvelle convention « Accompagnement Numérique », **AUTORISE** le paiement de la cotisation annuelle, ainsi que des prestations complémentaires éventuellement sollicitées dans les conditions tarifaires prévues, **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget communal, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention définissant le choix des forfaits.

Délibération N° 063 - Nouvelle convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 »

M. le Maire rappelle que la commune est actuellement adhérente à la mission InfoGéo 47 : Information Géographique - Commune. Pour couvrir nos besoins, il convient de souscrire au(x) Pack(s)/application(s) Système d'Information Géographique – InfoGéo47. Les tarifs seront révisés annuellement et indexés à l'indice Syntec. L'adhésion, réalisée pour trois ans, prend effet à la date de signature. Le Conseil prend acte de la résiliation de la convention conclue avec le CDG 47 le 31 décembre 2023 de la convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » conclue avec le CDG 47 le 25 juillet 2022, **DÉCIDE** d'adhérer à la nouvelle convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 », **AUTORISE** le paiement de la cotisation annuelle, ainsi que des prestations complémentaires éventuellement sollicitées dans les conditions tarifaires prévues, **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget communal, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention définissant le choix des forfaits.

12 – Information : Évolution de la présence postale à Damazan

M. le Maire indique que La Poste est toujours intéressée pour rester à Damazan mais de nouvelles conditions seraient à définir.

13 – Décisions modificatives

Objets : Décision Modificative n° 3

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21311 (21) - 10065 : Bâtiments administrat	-3 401,00	238 (040) : Avances versées sur comm.immo.c	14 646,30
21312 (040) : Bâtiments scolaires	14 646,30		
2158 (21) - 10062 : Autres install., matériel e	3 401,00		
	14 646,30		14 646,30
Total Dépenses	14 646,30	Total Recettes	14 646,30

Objets : Décision Modificative n° 4

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21311 (21) - 10065 : Bâtiments administrat	-1 600,00		
21321 (21) - 10049 : Immeubles de rapport	1 600,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

14 – Approbation du rapport d'activité 2022 du Syndicat des Transports Scolaires

M. le Maire indique à l'Assemblée qu'un rapport sur le fonctionnement du SITS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires d'Aiguillon et Port-Sainte-Marie) doit être élaboré annuellement et présenté à l'assemblée délibérante en application de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport annuel 2022 élaboré par le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires d'Aiguillon et Port-Sainte-Marie.

15 – Instauration d'une taxe sur les dépôts sauvages d'ordures sur la voie publique

De nombreux dépôts sauvages d'ordures nécessitent régulièrement l'intervention des agents communaux et ont un coût budgétaire. Il est souvent difficile d'identifier les responsables mais si cela est possible, ils peuvent être avisés et encourir des sanctions : une taxe sur les dépôts sauvages d'ordures pourra être instaurée et le montant des amendes à appliquer devra être fixé. Le Conseil émet un avis de principe favorable à cette proposition.

16 - Coupes de bois 2024

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté par l'Office National des Forêts, le Conseil, à l'unanimité, **DÉCIDE** que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF, soit en vente par appel d'offres, soit en vente de gré à gré sur proposition de l'ONF, après

accord formel de M. le Maire lors de la mise en vente, **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

17 – Bail emphytéotique de la centrale solaire à Lasbouères

Daniel CHABOT indique que le bornage et la division parcellaire du site sont désormais terminés ; il précise que les conclusions de l'étude d'impact qui vient d'être réalisée aboutissent à une baisse de performance, en passant de 15 à 10 MWh. Le Conseil accepte la demande émise par la Sem AVERGIES, porteuse du projet, pour une promesse de bail emphytéotique qui sera signée dès que les conditions suspensives prévues dans la promesse de bail initiale seront levées.

18 – Équipement du dojo

M. le Maire fait part au Conseil de la demande du Club de Judo qui sollicite le renouvellement d'une partie des tapis du dojo. Il rappelle qu'à l'origine le Club avait fait lui-même l'acquisition de l'ensemble des tapis mais qu'en raison de l'utilisation désormais pluridisciplinaire du dojo, il revient à la Mairie de pourvoir à leur renouvellement ; le Club propose également le rachat, par la Mairie, des tapis encore en bon état. Il présente :

- ⇒ un devis pour la fourniture de 27 tatamis pour un montant de 3 915 € TTC,
- ⇒ l'estimation faite par le club pour les 18 tatamis restant qui s'élève à la somme de 1 700 €.

Le Conseil, à l'unanimité, **ACCEPTE** ces propositions et **DÉCIDE** d'octroyer une subvention de fonctionnement de 500 € au Judo Club Damazan pour l'année 2023.

19 – QUESTIONS DIVERSES :

- ↪ **M. MASSET** rappelle que l'IME de Cazala sera définitivement fermé dans les semaines à venir et qu'il faudra lancer une réflexion sur son devenir ; il précise que le Conseil Départemental aurait un projet temporaire de quelques mois.
- ↪ **S. MOLENA** rappelle que la fête foraine et la foire d'automne auront lieu le week-end prochain.
- ↪ **M. MASSET** informe que le dossier « ICPE » de la Sté DLS 360 qui doit s'implanter à côté de Cosy Fruit sera prochainement mis à la consultation du public (du 14 octobre au 11 novembre).
- ↪ Il rappelle également la date d'inauguration du crématorium animalier.



OCTOBRE ROSE

Un thé dansant, organisé au nom de la municipalité par Nathalie BACARISSE, Christine AGOSTI, Pascale BALDAZZINI et Marie-Line ESPAGNE au bénéfice du **Comité de Cancérologie 47**, a réuni le dimanche 29 octobre, à la salle polyvalente, une quarantaine de danseurs entraînés par "Patrice MICHEL et Jany".





**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Par arrêté préfectoral du 15 septembre 2023, ouverture d'une consultation du public en vue de l'installation d'un entrepôt de 21 050 m², constitué de 6 cellules de stockage, sur la parcelle 0085 d'une surface totale de 42 889 m².

La consultation se déroulera pendant 4 semaines **du 14 octobre 2023 au 11 novembre 2023** dates incluses. Le dossier restera déposé dans les mairies de Damazan, Puch-d'Agenais et Saint-Léon, ainsi qu'à la Préfecture, où le public pourra les consulter et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser directement par écrit à la Préfecture de Lot-et-Garonne :

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Place de Verdun
47 920 AGEN CEDEX 9

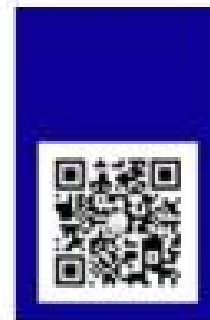
ou par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr

Le dossier est également consultable sur le site :

www.lot-et-garonne.gouv.fr - Publications légales - ICPE - Enregistrements





Chasseurs



CRÉEZ VOTRE COMPTE DÈS AUJOURD'HUI !

Rendez-vous dès maintenant sur le [site https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/](https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/). Un guide utilisateur est disponible sur ce site pour vous guider dans la création de votre compte !

Si non, la préfecture de Lot-et-Garonne tiendra des permanences, sur inscription uniquement, selon le calendrier suivant :

Calendrier des permanences		
Agen (Préfecture)	Nérac (Mairie)	Casteljaloux (Mairie)
31/08/2023	16/08/2023	23/08/2023
14/09/2023	30/08/2023	27/09/2023
28/09/2023	04/10/2023	11/10/2023
12/10/2023	18/10/2023	25/10/2023
26/10/2023	08/11/2023	15/11/2023
09/11/2023	22/11/2023	29/11/2023
23/11/2023	06/12/2023	13/12/2023
07/12/2023		
Mamande (Sous-préfecture)	Miramont de Guyenne (Mairie)	Fumel (France Service)
29/08/2023		
12/09/2023	17/08/2023	24/08/2023
26/09/2023	31/08/2023	07/09/2023
10/10/2023	14/09/2023	21/09/2023
24/10/2023	28/10/2023	09/11/2023
07/11/2023	16/11/2023	23/11/2023
21/11/2023	07/12/2023	14/12/2023
05/12/2023		

INSCRIVEZ-VOUS AU PLUS VITE !

Par téléphone : 05 53 77 60 66
05 53 77 60 56
05 53 77 60 19

Par mail, et nous vous rappellerons : pref-47-sia@lot-et-garonne.gouv.fr



DES ÉCHOS DU FORUM MÉDIÉVAL



150 auditeurs ont suivi avec intérêt les exposés des sept intervenants sur la vie à l'époque des bastides : les échanges commerciaux et les produits vendus sur les marchés, le développement du vignoble, diverses représentations des repas, les règlements édictés en Agenais par les Consuls, une vision contemporaine du Moyen-Âge, le site particulier de Damazan et, enfin, un rappel de la transformation, il y a 25 ans, de notre place centrale.

J'étais un peu fatigué, n'ayant plus l'habitude de rester assis toute une longue journée mais j'ai trouvé beaucoup d'intérêt aux conférences qui étaient variées et pleines d'informations. J'aime beaucoup notre bastide et j'ai la nostalgie de la place telle qu'elle était autrefois.

M. Trémon, *Damazonais*

Le Lot-et-Garonne est riche d'un patrimoine de bastides constituant un très fort repère identitaire qui sera valorisé à l'automne prochain par une **Fête des bastides** annoncée par la conseillère départementale Madame Valérie TONIN, Monsieur Michel MASSET et Monsieur François DAILEDOUZE président de l'association des bastides de Lot-et-Garonne.

J'ai passé une journée très agréable qui m'a permis une bonne découverte des bastides. L'organisation était top et j'ai bien apprécié le repas.

Marilyne,

responsable du restaurant scolaire



Le 7^e forum médiéval à Damazan fut un grand moment d'histoire pour nous qui vivons dans une bastide. Quel plaisir d'écouter ces universitaires ! Ils nous ont permis d'imaginer la vie quotidienne au sein de ces petites cités moyenâgeuses. Bravo et merci aux organisateurs de cette belle manifestation.

Jacqueline et Maurice Montangerand

CE QUI CHANGE :

POUR LE CANTON



Le 20 octobre **Ludovic BIASOTTO**, Maire de Lavardac, a remplacé Michel MASSET au sein du Conseil départemental en tant que Conseiller départemental du canton de Lavardac.

Il est désormais Vice-président en charge du Développement économique, du tourisme, et des politiques contractuelles.

Ses fonctions au Conseil départemental :

- Membre de la commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité.
- Membre de la commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles.
- Membre de la commission Solidarités territoriales.

À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES



Le 30 octobre, **José ARMAND**, Maire de MONHEURT a été élu Président de la Communauté des Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas.



Le même jour, **Stéphane ROSSATO**, 1^{er} Adjoint à la mairie de Damazan, a été élu 8^{ème} Vice-président de la Communauté des Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas, en charge de la commission Enfance/jeunesse, Action sociale, succédant ainsi à José ARMAND.

AU SYNDICAT ValOrizon



Le Syndicat de valorisation et traitement des déchets ménagers du Lot-et-Garonne, qui était présidé jusqu'ici par Michel MASSET, le sera désormais par **Ludovic BIASOTTO**

OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
Convention cadre pluriannuelle de la Communauté de Communes
du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Consultable sur le site :

<https://www.communauteconfluent.com/habitat/revitalisation/>

Projet de revitalisation du territoire du Confluent et des Coteaux de Prayssas et des communes d'Aiguillon, Damezan, Port-Sainte-Marie et Prayssas dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et de l'ORT



BUDGET LOT-ET-GARONNE
participatif

Concrétisez vos idées pour votre Département

Vous proposez, vous décidez,

**NOUS
FINANÇONS !**

DÉPOSEZ VOS IDÉES SUR
initiativecitoyenne47.fr

ou grâce au formulaire disponible
dans les mairies du Département

DU 16 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2023

Le Budget participatif citoyen permet aux Lot-et-Garonnais de déposer des projets en lien avec les compétences du Département et de choisir, par le vote, ceux qu'ils souhaitent voir se concrétiser.



BUDGET LOT-ET-GARONNE participatif

Concrétisez vos idées pour votre Département

LES PROJETS DOIVENT ÊTRE PORTÉS PAR UNE ASSOCIATION

Ils doivent répondre à une des thématiques suivantes :

- ⇒ **Culture & patrimoine**
- ⇒ **Environnement & cadre de vie**
- ⇒ **Solidarités**
- ⇒ **Sports**

Les projets seront classés selon 3 catégories :

- ✓ **Label « jeunes »**
- ✓ **Label « Lot-et-Garonne »**
- ✓ **Projets cantonaux**

Pour toute information :

Service Participation Citoyenne : 05 53 69 41 96
initiativecitoyenne@lotetgaronne.fr



- Possibilité de modifications en fonction de la météo.
- Tout licencié au club peut organiser une reconnaissance de rando hors programme.

RANDONNÉES DU JEUDI :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
2 nov.	13 h 30	SAINTE-GEMME-MARTAILLAC <i>Dans les collines gasconnes</i>	J.-Jacques FARBOS 06 77 76 21 26
9 nov.	13 h 30	FOULAYRONNES <i>Lac de Talives</i>	J.-Jacques FARBOS 06 77 76 21 26
16 nov.	13 h 30	MONTGAILLARD <i>Un village perché</i>	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
23 nov.	13 h 30	SAINT-PASTOUR <i>Une bastide de hauteur</i>	J.-Jacques FARBOS 06 77 76 21 26
7 déc.	13 h 30	ROMESTAING <i>Dans les pas des Templiers</i>	J.-Jacques FARBOS 06 77 76 21 26
14 déc.	13 h 30	PUJOLS <i>Parmi les Pus Beaux Villages de France</i>	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99

RANDONNÉES DU WEEK-END :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
12 nov.	13 h 40	BUZET-sur-BAÏSE <i>Autour du château</i>	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
26 nov	13 h 30	GREZET-CAVAGNAN <i>La balade de Daniel</i>	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
10 déc.	13 h 30	HAUTESVIGNES <i>De lacs et de vergers</i>	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72

PENSEZ À TOUJOURS AVOIR VOTRE LICENCE SUR VOUS LORS DES RANDONNÉES !

LA FÊTE ET LA FOIRE : UN BEAU SUCCÈS



Le vendredi 6 octobre au soir, une centaine de personnes ont « participé » au match qui opposait la France à l'Italie, puis à la soirée DJ qui a suivi.



La fête du samedi, après les Olympiades, a réuni 170 convives pour un soirée « Poule au pot » dans une joyeuse ambiance.

Sous un grand soleil et au rythme d'une batucada, la foire du dimanche a regroupé 159 exposants pour un vide-greniers très apprécié.

Exposants, forains et visiteurs étaient ravis de leurs journées.



DAMAZ'ARTS S'EXPOSE !

La dynamique association a présenté sa huitième exposition de collages et de modelages dont le vernissage a eu lieu le vendredi 20 octobre.

Pendant tout un week-end prolongé, ont été proposés à un public venu nombreux, une quarantaine de tableaux sur le thème des masques, de la nature morte, du Street-art et de l'Arche de Noé ainsi que dix-neuf sculptures.

Ces réalisations marquent l'aboutissement d'une année associative féconde dont le Président, Roger-André JOACHIM et « l'animatrice collage », Marie-Neige COMBABESSOUSE se félicitent !



SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023

L'armistice sera commémoré
au monument aux morts de Damazan à 11 h 30
Il sera suivi d'un vin d'honneur.

Des cérémonies auront lieu également à

- 8 h 45 à Saint-Léon
- 9 h 30 à Puch-d'Agenais
- 10 h à Monheurt
- 10 h 30 à Saint-Léger et à Saint-Pierre-de-Buzet
- 11 h à Buzet-sur-Baïse

DES PARENTS D'ÉLÈVES ENTHOUSIASTES

L'assemblée générale de l'Association des Parents d'Élèves a réuni une vingtaine de personnes et élu son nouveau bureau dont les présidents sont désormais **Samuel KRIEF** et **Mélanie THEUX-DERUCQ**, la vice-présidente **Célie BÉNETIÈRE**, la secrétaire **Julie PACADIN** la secrétaire-adjointe **Émilie BOSGER**, la trésorière **Roxane DASTE** et la trésorière-adjointe **Élodie DAMNAC**.



Cette équipe renforcée et pleine de dynamisme envisage l'organisation de multiples animations au profit des écoles et des enfants. Les enseignantes présentes ont salué leur engagement et leur dévouement.



Marché de Noël

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE



Salle polyvalente

Maquillage des enfants

Photos avec le Père Noël

Bourse aux jouets

Pâtisseries, vin et chocolat chauds

Possibilité de restauration rapide



CHANTIER JEUNES



Dès lundi matin, au premier jour des vacances scolaires de la Toussaint, la pluie n'a pas arrêté Logan ORYSIAK SOWINSKA de Saint-Léon, Maxime de TRÉTAIGNE de Saint-Pierre-de-Buzet, Timéo TOIGO de Puch-d'Agenais, Timéo et Chiara LESNE CONTIERO de Villefranche-du-Queyran, Nathan MAYOL, Matéi LAURENT et Thomas PAIS TEIXEIRA de Damazan, les 8 nouveaux participants du « Chantier Jeunes » de cette nouvelle année scolaire.

Ce « Chantier Jeunes » était organisé par le Centre de Loisirs géré par l'IFAC avec la participation de la CAF 47, de la Communauté des Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, du Conseil municipal de Damazan.

Ils ont de 12 à 18 ans et avaient pour mission de prolonger la décoration du mur de clôture du stade.

Dans cette tâche, ils étaient encadrés par Lisa DI FRAJA, animatrice au Centre de Loisirs de Damazan, par Jean-Michel SARTORI pour le suivi technique et par Stéphane MOLENA pour la sécurisation du Chantier.

Comme pour chaque chantier, une activité différente a été proposée aux jeunes, l'après-midi :

- Visite du Conseil départemental et du SDIS le lundi 23 octobre
- Visite de la mairie de Damazan animée par les élus le jeudi 26 octobre
- Intervention de la Gendarmerie également prévue le même jour

Les jeunes avaient rendez-vous chaque matin au vélodrome à 8h45, puis ils étaient transportés sur les lieux des leurs activités de l'après-midi par le minibus de la commune de Damazan.



LA VIE, C'EST MORTEL !

Parlons deuil et résilience

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023

Salle des fêtes de Damazan

Matinée

- 9h** Accueil et discours d'ouverture (café offert)
- 10h** Témoignage de J. Baba autour du deuil parental, fondatrice de l'association Léa
- 10h30** Des clés pour aider à traverser le deuil (atelier), Amande, héroïne du film "Et je choisis de vivre"
- 10h55** Le deuil périnatal, S. Dupont, psychologue à l'hôpital Necker (Paris)
- 11h30** Atelier sur les mots, E. Briceno, auteur / metteur en scène
- 12h** Le deuil souffre -t-il d'une hiérarchie ? S. Lot, accompagnante au deuil

Déjeuner

Restauration sur place
Chorale "les choeurs d'Artichaut"

*je m'inscris
pour le repas*

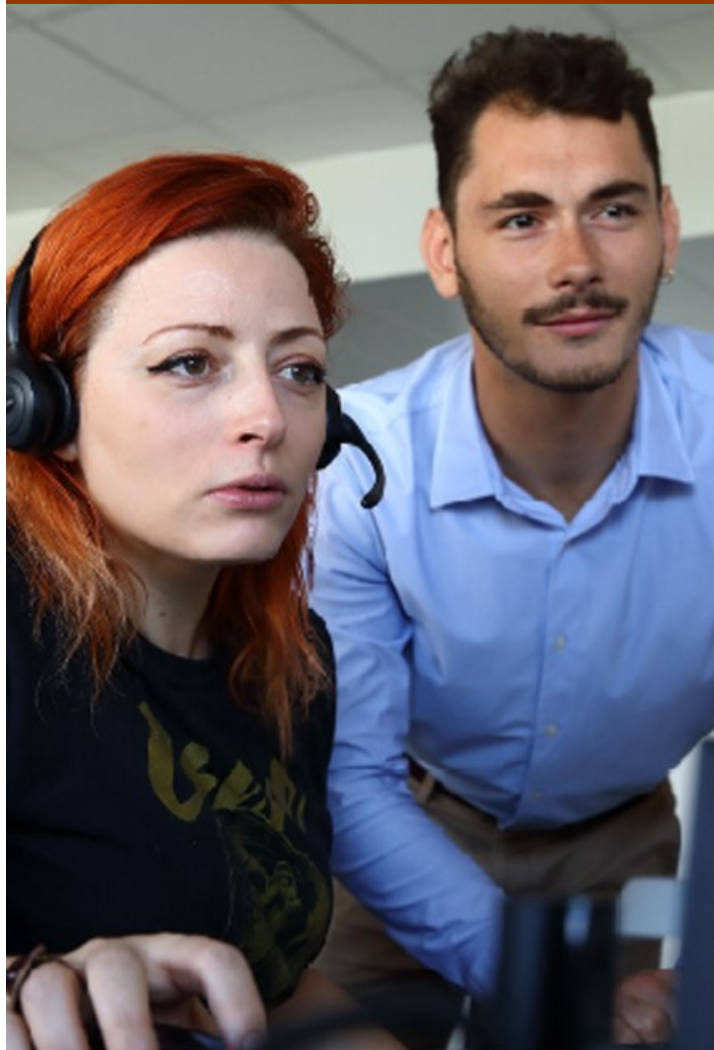


Après-midi

- 14h** L'impact du deuil sur l'environnement professionnel, S. Lot, accompagnante au deuil
- 15h** Témoignage sur la résilience, M. Goll, infirmière thérapeute
- 16h** Présentations des associations locales d'accompagnement au deuil
- 17h** Restitution publique de l'atelier sur les mots, E. Briceno, auteur/metteur en scène
- 17h30** Clôture

*je donne
mon avis*





ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Vous n'avez plus d'électricité ?

Nous sommes là
pour vous aider
24 h / 24,
7 jours sur 7.

Enedis vous répond au
09 726 750 + numéro du département
ou sur
www.enedis.fr/panne-et-intervention

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 mairie.damazan@collectivite47.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et **sur rendez-vous, l'après-midi**
Permanence d'un(e) adjoint(e) samedi matin de 10h à 12h

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

💻 asvp.damazan-buzet@collectivite47.fr - ☎ 06 37 14 49 70

Permanence à la mairie annexe le jeudi de 10h à 12h

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Jeudi de 9h30 à 12h et de 17h à 19h.

La POSTE -

Lundi, mardi et vendredi de 13h30 à 16h30 - jeudi de 9h à 12h - Fermée le mercredi et le samedi

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Le PÔLE ENFANCE -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03

L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

La PMI - (à Tonneins) ☎ 05 53 84 17 50

La DIRECTION du DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9h à 11h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

Le CONCILIATEUR de JUSTICE - ☎ 05 53 79 40 15

Sur rendez-vous, le premier mardi de chaque mois

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 - 💻 haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9h à 12h

Permanence administrative le mardi de 9h à 12h au Centre Social d'Aiguillon

UNA de DAMAZAN - 💻 una@unadamazan.fr site : una-damazan-houelles.webnode.fr (anciennement ASSAD)

☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00

site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.) Sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Permanence à la mairie annexe les 2^e et 4^e samedi du mois, de 10h à 12h

CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 conseiller.numerique.damazan@collectivite47.fr

Sur rendez-vous : lundi 14h-17h ; mardi et mercredi 9h-12h et 14h-17h ; jeudi et vendredi 9h-12h

AGENTE FRANCE-SERVICES - ☎ 05 53 65 85 14 - 💻 confluent-multi-sites@france-services.gouv.fr

Sur rendez-vous : le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h